

Postulat Philippe Randin et consorts – Secours alpin

Texte déposé

Le Secours alpin suisse (SAS) est aujourd'hui devenu, avec les stations de secours du Club Alpin Suisse (CAS) locales et en collaboration avec les dispositifs de sécurité cantonaux, dans certains cas par le biais d'accords de prestations, un instrument crucial de la politique cantonale de sécurité. Il endosse avec les organisations partenaires, des tâches publiques liées à la sécurité dans des domaines relevant de **la responsabilité cantonale**. En tant qu'organisation faitière, le SAS se charge des questions liées à la coordination et à la responsabilité temporaire d'employeur pour tous les sauveteurs qu'il envoie en mission ainsi que de leur disponibilité matérielle, personnelle et technique aux interventions. La disponibilité personnelle et matérielle relève donc principalement du **bénévolat**. Actuellement, le SAS est intégré dans sept associations dont le Secours alpin romand (SARO). Le SARO englobe les cantons de Genève, Vaud, Jura, Neuchâtel, Fribourg et Berne, sauf le Valais. Il est organisé sous forme d'association régionale. Pour le canton de Vaud, les secteurs Mont-Tendre, Montreux, Château-d'Oex, Villars, Leysin, les Diablerets et Ste-Croix constituent l'association vaudoise. Voilà pour l'organisation.

La montagne est de plus en plus fréquentée. L'an dernier, les secours ont prêté assistance à 2750 personnes dans les Alpes suisses et le Jura, soit 294 de plus qu'en 2014. Nonante-huit personnes ont perdu la vie. Plus que jamais, le SAS et son association vaudoise sont sollicités, plus particulièrement par la pratique de nouveaux sports (Hiver : Speedflying, Freerider, Raquettes, randonnées en peau de phoque et autres. Eté : Escalade, Via Ferrata, Parapente, Aéronefs, Canyoning, autres.)

Le SAS est un service de pointe qui ne laisse plus de place à l'amateurisme.

Pour preuve, un conducteur de chien doit effectuer une formation complète de 3 ans, aussi bien pour le maître et son chien, qui doit effectuer 400 heures de formation par an aux frais du maître. D'autre part, le conducteur de chien doit faire d'importantes concessions aussi bien sur le plan privé que professionnel. Fréquemment, les entraînements ont la priorité sur le temps passé en famille. L'employeur doit être aussi compréhensif du fait des nombreuses absences que demande cette mission. Toutes ces personnes travaillent comme bénévoles et sont uniquement défrayées en cas d'intervention. Dans ces conditions, la relève est très difficile. Cette activité peine à susciter des vocations. Les autres spécialités de sauvetage demandent aussi de gros efforts de formation tels que : spécialiste du sauvetage hélicoptère, en canyoning, médecine et autres.

En conséquence, les deniers publics sont indispensables pour garantir le sauvetage vaudois alpin pour maintenir des prestations optimales. Actuellement le canton de Vaud verse 4 centimes par habitant selon une recommandation de l'année 1996. Depuis, la situation a évolué fortement. Le canton de Berne l'a bien compris, sa contribution est de 20 centimes par habitant.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat qu'il étudie l'opportunité :

- de présenter un état des lieux de la situation actuelle du secours alpin dans le canton ;
- de proposer une augmentation financière au secours alpin vaudois afin que celui-ci puisse répondre aux nombreuses sollicitations suite à l'étendue d'activités dans l'arc alpin vaudois ;
- d'encourager le Conseil d'Etat à signer un contrat de prestations avec la fondation Secours alpin.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Philippe Randin
et 33 cosignataires*

Développement

M. Philippe Randin (SOC) : — La montagne est de plus en plus fréquentée. L’an dernier, les secours ont prêté assistance à 2750 personnes dans les Alpes suisses et le Jura, soit à 294 personnes de plus qu’en 2014. Plus que jamais, le Secours alpin suisse (SAS) et son association vaudoise sont sollicités, plus particulièrement par la pratique de nouveaux sports, que j’ai mentionnés dans le texte de mon postulat mais dont la liste est loin d’être exhaustive.

Actuellement, la relève d’un conducteur de chiens d’avalanche devient de plus en plus difficile, pour ne citer que cet exemple. Toutes les personnes apportant des secours alpins travaillent essentiellement comme bénévoles. En conséquence, j’ai l’honneur de demander au Conseil d’Etat qu’il étudie l’opportunité de présenter un état des lieux de la situation actuelle du Secours alpin dans le canton et de proposer une augmentation financière au Secours alpin vaudois, afin qu’il puisse répondre aux nombreuses sollicitations, suite à l’étendue des activités dans l’arc alpin vaudois. Enfin, j’encourage le Conseil d’Etat à signer un contrat de prestations avec la Fondation Secours alpin. Je demande le renvoi de ce postulat à une commission, pour examen.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.